

La Burelière – Tarifs des locations 2012 (M. BOURCIER)

Monsieur BOURCIER Vice-Président chargé de la commission Développement économique-Informatique et Parc de la Burelière propose d'adopter les nouveaux tarifs de location de la Burelière pour 2012. Il est précisé que le passage à la location au weekend n'a pas entraîné de baisse des recettes en 2011.

Sur proposition de la commission, une augmentation d'environ 8% est fixée pour les locations. Aucune augmentation n'est proposée pour les camps de jeunes. La commission propose aussi de maintenir le montant de la caution à 460 €.

Cette augmentation se justifie en particulier par l'aménagement de la terrasse, d'un local rangement et la construction de barbecues.

Les tarifs 2012 proposés sont les suivants :

année	CCOA		Hors CCOA		camps de jeunes
	Week end (sam. 9 h j- dim. 20 h)	journée 9 h jusqu'à 9 h le lendemain matin	Week end (sam. 9 h - dim. 20 h)	samedi 9h jusqu'à 9 h le lendemain matin	
2012	350 €	220 €	450 €	320 €	3,30 €

délibération Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DONNE à l'unanimité son accord sur les tarifs 2012 proposés. Le montant de la caution reste inchangé à 460 €.

La Burelière – Tarifs du bois coupé 2012 (M. BOURCIER)

Monsieur BOURCIER, Vice-président chargé de la commission Développement économique-Informatique et Parc de la Burelière propose d'adopter un nouveau tarif de vente du bois coupé en provenance du parc de la Burelière (chêne et châtaignier.) Il est proposé de le vendre 45 € le stère

délibération Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE à l'unanimité le Président à vendre le bois coupé à 45 € le stère.

Haies bocagères – Participation des planteurs (M. SOTTY)

Monsieur SOTTY, conseiller communautaire avec délégation, rappelle, que par délibération du 27/01/2011, le conseil communautaire sollicitait une aide du Département du Maine et Loire pour les propriétaires qui avaient un projet de plantations de haies bocagères. Ce projet s'inscrivait dans le cadre du partenariat de la Communauté de communes Ouest-Anjou avec l'association E.D.EN.

La C.C.O.A. ayant supporté l'ensemble des frais de plantations (plants, protections gibiers), il convient pour elle de solliciter les planteurs à la hauteur de leur part, déduction faite de la subvention du Département, au regard du bilan 2010-11 ci-après établi par l'association E.D.E.N. :

Nom	Prénom	adresse	commune	Total
BOURCIER	Michel	9 bis rue d'Ingrandes	Le Louroux-B	139.53
DELAUNAY	Guillaume	Les Basses Morinières	Le Louroux-B	124.92
VOISINNE	Pascal	La Rehurie	Le Louroux-B	110.86
Commune du Louroux-B			Le Louroux-B	150.55
GUYOT	Patrice	La Hammonerie	Bécon-les-Granits	361.41
TOURANGIN	Guy et Laure		La Pouëze	88.40
SOTTY	Jean		Saint Sigismond	83.36
GUILLAUMIN	Anne	L'Ansiguere	La Cornuaille	82.10
BEZIER LAFOSSÉ	Loïc	Les Hautes Allières	La Cornuaille	468.53
GAEC de BEAUCHENE	LAMBERT Bruno	Beauchêne	La Cornuaille	172.37
GAEC des 2 FRONTIERES	DUPONT	La Grande Fosse	La Cornuaille	98.52
JEMET	Mickaël	La Gerbelinière	La Cornuaille	106.69
DOUEZY	Gérard		Saint Augustin des Bois	437.42
CHOQUET	Didier	Le Fouteau	Saint Augustin des Bois	102.69
GAEC des TENNERIES			Saint Augustin des Bois	148.03

Monsieur SOTTY demande au conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à l'encaissement de la participation des planteurs.

délibération Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, AUTORISE, à l'unanimité, le Président à encaisser la participation des planteurs de haies bocagères suivant la répartition présentée ci-dessous.

Lors de sa réunion du 24 mars 2011, le conseil communautaire a autorisé le Président à lancer un marché de prestation de service pour la gestion des 3 services Petite enfance que sont la Halte-Garderie, le Relais Assistants maternels et la crèche collective. Il est précisé que sur 7 sociétés ayant retiré le dossier de consultation, seule la MFAM a déposé une offre.

A l'issue de la procédure menée conformément à l'article 30 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres a donc décidé d'attribuer le marché à la Mutualité Française Anjou Mayenne d'Angers, pour un montant de 2 146 073 €.

Ce montant correspond au budget nécessaire au fonctionnement des 3 services pour une durée du marché du 1^{er} juin 2012 au 31 décembre 2015.

M. LECUIT précise que les actions menées par la MFAM sur le territoire depuis 2008 offrent une entière satisfaction, tant pour la C.C.O.A. que pour l'ensemble des partenaires (notamment l'association Prim'âge, ex-gestionnaire de la Halte-garderie).

M. BARON annonce que le coût résiduel pour la C.C.O.A. équivaut environ à 25% du marché, pour une participation de la CAF équivalente au Contrat enfance jeunesse actuellement en cours.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché correspondant et d'éventuels avenants dans les limites prévues par le code des marchés publics.

☛ délibération *Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité le Président à signer le marché de prestation de service avec La Mutualité Française Anjou Mayenne pour un montant de 2 146 073 €.*

Tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine (M. PICHAVANT et M. BARON)

M. BARON annonce aux délégués qu'au terme de la réflexion engagée depuis le début de l'année quant à l'organisation de l'action culturelle sur notre territoire, les points suivants ont été proposés par la commission et le bureau:

- la C.C.O.A. prend la compétence bibliothèques
- la C.C.O.A. renouvelle sa confiance et réaffirme un partenariat privilégié avec l'Echappée Belle en matière d'action culturelle (avec une participation financière limitée à 50% du coût du poste de chargé d'animation culturelle et subventionnement des actions culturelles).

Concernant la compétence « bibliothèques », une modification des statuts devra être effectuée (un groupe de travail est constitué pour préparer cette modification).

Cette action va nécessiter le recrutement d'un agent des bibliothèques à temps non complet (80%) qui aura en charge 3 principales missions :

- Administration, gestion, relation avec la BDP, mise en place d'un réseau informatique
- Accueil des scolaires, poursuite du réseau des bibliothèques avec les bénévoles
- Animations (en partenariat avec les associations locales et en particulier avec l'Echappée Belle)

Afin de pourvoir ce poste à bref délai, il est proposé de recruter un emploi occasionnel de 3 à 6 mois le temps d'effectuer la modification des statuts puis de transformer ce poste en poste fonctionnel par la suite.

Monsieur le Président précise qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services de la Communauté de communes.

Il propose donc de créer un emploi d'adjoint territorial du Patrimoine à raison de 35 heures hebdomadaires (poste créé et pourvu dans l'immédiat à 80%).

Le tableau des effectifs est, ainsi, modifié à compter du 01/11/2011 :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : rédacteur territorial - effectif : 2 (Rachel MOINAUD en disponibilité et Céline DAUFΟΥY)

Cadre d'emploi : adjoints administratifs 2^{ème} classe - effectif : 2 (Lionel GIRAULT à 75% et Evelyne MOREAU en contrat à 50%)

Filière : culturelle

Cadre d'emploi : adjoint territorial du patrimoine - effectif : 1

M. PERRAULT : Pourquoi ne pas recourir à un emploi aidé ?

C. BARON : il ne s'agit pas d'une mission ponctuelle, le réseau des bibliothèques a vocation à perdurer. Par ailleurs, ce poste nécessite le recrutement d'un professionnel ayant une certaine expérience.

☛ délibération *Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, DECIDE à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.*

Budget principal 2011 – décision modificative n°2 (M. PICHAVANT)

La régularisation de l'inscription budgétaire des dépenses liées à la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine implique de procéder à des ajustements de crédits au Budget principal 2011.

Il convient donc de prendre une décision modificative.

☛ délibération *Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE, à l'unanimité la décision modificative telle que présentée aux délégués.*

Monsieur le Président annonce aux délégués que le projet de santé de l'association « pôle sante Ouest-Anjou » a été validé par l'ARS et qu'il regroupe la quasi-totalité des professionnels de santé du territoire.

Il présente le projet d'un pôle santé basé sur deux sites :

- construction d'un bâtiment Zone de la Clercière à Bécon-les-Granits pour environ 10 professionnels
- acquisition et extension du cabinet médical au Louroux-Béconnais pour environ 7 professionnels.

A cette fin il est proposé d'acquérir les terrains viabilisés et bâtiments utiles, à savoir :

- Bécon les granits : 1 500 m² au prix de 7 €, les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.
- Louroux-Béconnais : 1 200 m² de terrain et 190 m² de bâtiments

Monsieur le Président annonce un plan prévisionnel de financement :

Des demandes de subventions devraient être déposées au titre des FEADER, FNADT, NCR, réserve parlementaire. Le reliquat sera supporté par la C.C.O.A., avec recours à l'emprunt. Les charges liées à cet emprunt seront compensées par les loyers des professionnels de santé.

S. FROMY : A quelle date ce projet pourrait-il voir le jour ?

M. PICHAVANT : l'année 2012 devra être consacrée à l'acquisition des terrains, au montage financier et aux premières opérations de maîtrise d'œuvre.

☛ délibération *Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, ACCEPTE à l'unanimité l'acquisition des terrains et bâtiments utiles à la construction du Pôle santé Ouest-Anjou sur les communes de Bécon-les-Granits et du Louroux-Béconnais*
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents utiles à l'opération.

Ateliers relais – convention d'occupation précaire avec ABRASIF SERVICE (M. PICHAVANT)

La convention d'occupation précaire (COP) avec l'entreprise ABRASIF SERVICE qui occupe l'un des trois ateliers-relais, arrive à échéance le 14/11/2011. L'entreprise a accepté l'opportunité de reconduire la COP.

Monsieur le Président propose une augmentation du loyer à hauteur de 0.93 % par mois. Le loyer actuel est de 573.92 €. Il serait porté à 579.26 €.

☛ délibération *Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité le Président à signer une nouvelle convention d'occupation précaire de 23 mois avec l'entreprise ABRASIF SERVICE*
DECIDE de fixer, à la charge de l'occupant,
- le montant du loyer mensuel à 579.26 €.charges non comprises
- le montant du dépôt de garantie qui correspond à un mois de redevance

Participations 2011- Comité d'expansion 49 (M. PICHAVANT)

Monsieur le Président informe que le comité d'expansion 49 a sollicité une participation de la C.C.O.A. pour l'année 2011. Sur avis du bureau, il est proposé d'attribuer la somme de 545 €.

☛ délibération *Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'accorder une participation de 545 € au Comité d'expansion 49 au titre de l'année 2011*
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Conseil de développement du Pays Segréen – désignation de 3 représentants (M. PICHAVANT)

Dans le cadre de la modification des statuts du Conseil de développement du Pays Segréen, la C.C.O.A. est appelée à désigner ses représentants. Sont candidats : M. PICHAVANT (Bécon-les-Granits), M. BOURCIER (Louroux-Béconnais), P. CHAPRON (La Cornuaille)

☛ délibération *Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DESIGNE, à l'unanimité Messieurs Marcel PICHAVANT, Michel BOURCIER et Pierre CHAPRON pour représenter la Communauté de communes Ouest-Anjou au sein du Conseil de Développement du Pays Segréen.*

Projet « Le camion des mots » - financement (M. PICHAVANT et Mme ROUX)

Le camion des mots est une opération pédagogique ludique qui a pour but de promouvoir la langue française.

Un camion stationne dans une ville à la demande la mairie et reçoit des scolaires à partir du CE2.

A l'intérieur du camion sont installés 14 ordinateurs sur lesquels les enfants vont s'installer par 2 pour répondre à des questions par même niveau scolaire, sur la langue française de manière interactive.

Les différents niveaux passent par séquence de 30 minutes et repartent avec un diplôme et un carnet de « trucs et astuces ». L'enseignant repart avec des documents pour exploiter cette approche ludique, en classe.

Le coût de cette opération s'élève à 1500 € HT pour une journée de stationnement, selon la période où l'on s'inscrit et 2250 €HT pour 2 jours.

Le camion pourrait séjourner sur notre territoire les 15 et 16 décembre 2011. Le camion peut accueillir jusqu'à 10 classes par jour.

M. ROUX précise que plusieurs écoles ne souhaitent pas participer à cette action compte tenu des dates proposées (veille des vacances de Noël) et des activités déjà prévues dans leurs établissements.

Le camion des mots étant une action renouvelée chaque année il est proposé de prendre rang pour 2012 et d'en informer les écoles le plus tôt possible.

Rapports des commissions et des décisions du Président

Bureau des 08/09/2011: M. PICHAVANT

- Contrat de territoire: demande aux communes de présenter en octobre les actions à inscrire
- Zone de développement de l'Eolien (M. BOURCIER) : dans le cadre de l'étude réalisée par le cabinet ALISE, 22 secteurs pouvant accueillir des ZDE ont été définis dont 6 sur la CCOA. Cette étude sera présentée lors d'une réunion le 4 octobre à 20h30.

Commission culture, sports, loisirs... des 25/08/2011 et 07/09/2011 : M. BARON

- Politique culturelle de la C.C.O.A. : Affirmation de la confiance apporté à l'Echappée en matière culturelle. L'association restera le partenaire privilégié de la C.C.O.A., avec maintien d'une participation au financement du poste limitée à 50%. Les modalités techniques du partenariat, notamment concernant l'animation dans les bibliothèques doivent être précisées par un groupe de travail.

Commission Développement économique, parc de la Burelière, informatique du 09/09/2011 : M. BOURCIER

- Burelière : travaux de construction du local rangement et des barbecues courant octobre-novembre (un planning sera soumis aux mairies)
 - Habitat : lancement du marché d'étude pré-opérationnel OPAH
 - Informatique dans les écoles : création d'une nouvelle classe à La Cornuaille.
- Installation numériques dans les écoles : en attente d'informations de la part de l'académie ; un courrier sera transmis aux écoles pour connaître leur position et leurs besoins, une visite de la commission sera organisée dans les écoles déjà équipées.

Questions diverses

- Modifications des statuts : Plusieurs points seraient à envisager : compétence « bibliothèques », redéfinition de la compétence « action culturelle », tourisme (la C.C.O.A. est la seule Communauté de communes du pays à ne pas avoir cette compétence), école de musique (problématique des bâtiments accueillant les écoles)
- Pays segréen :
 - lancement d'une ORAC (une présentation du dispositif est transmise à chaque délégué)
 - NCR : déterminer en octobre-novembre les actions à inscrire au nouveau contrat
 - Mine bleue : rapport d'activité 2010
 - SCOT : avis défavorable des commissaires enquêteurs (les conclusions seront transmises aux communes). Le Pays a décidé de retravailler le projet afin de faire lever les réserves. M. BARON note la difficulté que cette situation génère pour les communes qui élaborent ou révisent leur PLU.

La séance est levée à 23h00.